ALERTE Foncier

ASSISES NATIONALES SUR LE FONCIER RURAL EN COTE D'IVOIRE

Thème de la 5ème Edition :

Le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : Quels enjeux et perspectives pour une gouvernance inclusive et une paix durable

Termes de référence

Juillet 2024

Inades Formation
Servir le bien commun
Serving the common good

FONDATION DE L'INNOVATION POUR LA DÉMOCRATIE

LAJFO LABORATOIRE JURIDIQUE DU FONCIER LAND LEGAL LABORATORY

CCFD TERRE SOLIDAIRE

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Comité technique
Foncier&développement

1. Contexte et justification

Le développement de la Côte d'Ivoire repose sur l'agriculture et le secteur agricole reste un pilier fort de l'économie nationale comme en atteste le slogan « ***Le succès de ce pays repose sur l'agriculture***[1] » initié par le premier Président de la République. Toutefois, pour être performante et compétitive, l'agriculture ivoirienne a besoin d'un système foncier stable et sécurisant pour les producteurs et les investisseurs. Ce qui devrait garantir un accès libre, durable du foncier au genre (hommes et femmes) en Côte d'Ivoire.

Cependant une fraction du genre notamment les femmes, souffre des regards et des pratiques sexospécifiques. Les attitudes et opinions locales dans les coutumes ivoiriennes, cantonnent le rôle des femmes à la sphère domestique par une répartition inégale entre les hommes et les femmes du travail domestique. Les perceptions qui attribuent aux femmes certains types de postes et de professions exacerbent ces entraves et créent une ségrégation horizontale et verticale importante, reléguant ainsi les femmes à des secteurs économiques à faible valeur ajoutée et à des postes au pouvoir décisionnel limité. Et pourtant, Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 confirme le poids démographique des femmes (47,79% de la population), le poids électoral (49% de la liste électorale) et le poids économique (60 à 80% de la production alimentaire nationale[2]). En Côte d'Ivoire, les femmes représentent 67 % de la main-d'œuvre agricole et produisent 60 à 80 % des aliments[3]. En milieu rural, 75% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté.

En parallèle, ces mêmes coutumes et traditions, qui légitiment des pratiques successorales discriminatoires, cimentent l'accès inégal des femmes aux ressources foncières (restriction des surfaces, de types d'usage de spéculation, contrôle de la terre ou droit de propriété et des autres faisceaux de droits déniés ou inexistants). Une part importante de la coutume et des traditions estiment qu'il est légitime que les biens, et en particulier les terres agricoles, appartiennent aux hommes et que les règles successorales excluent les veuves et les filles des héritiers potentiels, ou du moins ne les mettent pas sur un pied d'égalité avec les fils ou d'autres hommes de la famille. Ces inégalités impactent la sécurité de l'exploitation et des

[1] Slogan initié par le premier Président de la République de Côte d'Ivoire, feu Félix Houphouët-Boigny, pour inviter au développement agricole en Côte d'Ivoire.

[2] document de stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2021-2025 (PNUD bureau pays Côte d'Ivoire)

[3] https://scripts.farmradio.fm/fr/texte-radiophonique/fiche-documentaire-droits-des-femmes-rurales-en-cote-divoire/#:~:text=En%20C%C3%B4te%20d'Ivoire%2C%20les,plus%20de%2060%25%20des%20hommes.

investissements de la femme pour une amélioration de ses revenus, mais aussi pour la sécurité alimentaire des différents groupes sociaux constitués auxquels elles appartiennent.

Afin de trouver des solutions aux inégalités, la Côte d'Ivoire a fait du principe « égalité homme-femme » une priorité dans tous les secteurs de la vie publique et privée. La Côte d'Ivoire a mis en place une politique genre et son plan d'opérationnalisation ainsi qu'une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre. Ces engagements se sont traduits de façon générale par l'adoption d'autres politiques, stratégies, réformes institutionnelles, législatives[4].
La Côte d'Ivoire a aussi pris part à plusieurs rencontres internationales et a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales de promotion du genre des instances des Nations Unies, de l'Union africaine et bien d'autres.

De façon spécifique, les droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire sont encadrés par un certain nombre d'instruments juridiques notamment la Constitution ivoirienne de 2016, le Plan National de Développement (PND), la Déclaration de politique foncière, le Code de la famille régit les questions de mariage, de succession et de propriété et la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier révisée en 2004, en 2013 et en octobre 2019. Tous ces textes prônent l'égalité homme femme dans l'accès et le contrôle des terres en Côte d'Ivoire.

L'espoir suscité par l'adoption de la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier n'a pas encore permis de résorber totalement ces inégalités. En effet, le droit national n'accorde pas de droits de propriété foncière rurale à une personne qui n'en avait pas à l'origine en vertu des droits coutumiers existants, qui favorisent souvent les hommes. Et de nombreux défis persistent en matière d'accès, de contrôle et de transmission des droits fonciers. De même, le Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale en Côte d'Ivoire (PAMOFOR) a permis en 2023, de délivrer plus de 33 000 certificats fonciers (dont 22 % à des femmes) au bénéfice d'environ 184 000 personnes, et de signer 11 000 contrats d'usage des terres. Ces chiffres sont assez bas et interpellent sur le cas des femmes qui représentent 67 % de la main-d'œuvre agricole.

C'est pour lever le voile sur cette réalité alarmante que les assises nationales de 2024 sont organisées, s'alignant ainsi sur la Politique nationale égalité homme femme et la politique foncière en Côte d'Ivoire.

[4] https://www.undp.org/fr/cote-d-ivoire/genre

Les assises nationales sur le foncier rural en Côte d'Ivoire dont le thème est **le genre et le foncier en Côte d'Ivoire**, est une initiative conjointe de la Plateforme de la société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire ALERTE-Foncier, d'Inades-Formation et du Laboratoire Juridique du Foncier de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (LAJFO UAO). Des experts, des praticiens et des populations sont invités à faire des propositions d'articles et de partage d'expérience qui contribueront au débat citoyen sur les problématiques et les dynamiques foncières rurales en lien avec le genre en Côte d'Ivoire.

Cet évènement a pour ambition d'engager un débat citoyen sur les problématiques et les dynamiques foncières rurales en lien avec le genre, dans toute sa diversité, de les décloisonner et les associer aux enjeux nationaux de cohésion sociale, afin d'aider les autorités politiques à mieux réguler la question.

2. Objectifs des Assises Nationales sur le foncier en Côte d'Ivoire

L'objectif général des Assises Nationales sur Foncier de 2024 est de contribuer à amorcer la réflexion sur les contours multisectoriels du genre et des droits fonciers des femmes en Côte d'Ivoire dans une perspective de recherche de solutions idoines pour la paix et le développement durable des populations. Les résultats de cette réflexion inclusive seront adressés aux autorités ivoiriennes qui travaillent à la recherche d'une paix sociale et durable, particulièrement dans les zones rurales.

Les objectifs spécifiques de ces assises sont de :

- Connaitre et comprendre la dialectique du genre et des droits fonciers des femmes en Côte d'Ivoire et ses impacts sur le développement économique et social ;
- Faire des propositions en vue de juguler les perceptions sexospécifiques et le phénomène des inégalités de droits fonciers du genre, à soumettre aux autorités et aux parties prenantes.

3. Résultats attendus des Assises Nationales sur le foncier rural en Côte d'Ivoire

- La problématique du genre et des droits fonciers des femmes et ses impacts sur la gouvernance foncière et le développement durable en Côte d'Ivoire sont connus et compris ;
- Des propositions, pour juguler les perceptions et les inégalités, sont faites aux autorités et aux parties prenantes.

4. Approche méthodologique et contenu des assises nationales

Les assises nationales constitueront un espace national de réflexion et d'échanges des acteurs nationaux et internationaux sur le thème « **le genre et le foncier en Côte d'Ivoire** ». Elles s'étaleront sur deux (2) jours et regrouperont un public plus ou moins large possédant un certain degré d'expertise théorique, technique et pratique. Elles devront aboutir à des propositions et recommandations réalistes, équilibrées et durables permettant de contribuer au développement, à la cohésion sociale et à la paix.

Les travaux et échanges au cours de ces assises investiront le large champ des impacts et des rapports du genre et de l'accès au foncier notamment les droits fonciers des femmes en Côte d'Ivoire. Ce champ s'élargira également aux vécus quotidiens et aux ressentis des populations à la base, face à ces inégalités, les mécanismes de reproduction des inégalités, les pesanteurs sociaux culturelles, leurs interactions et implications et quelles solutions apporter pour une meilleure cohésion sociale et la paix en Côte d'Ivoire

Les champs et questions suivantes, non exhaustives feront l'objet de communications et de débats :

- Droit d'héritage, droit coutumier, frein à l'émancipation des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire ;
- Les mécanismes de reproduction des inégalités socio-culturelle et les droits fonciers ruraux des femmes ;
- Les droits fonciers ruraux des femmes au cœur des crise militaro-socio-politique en Côte d'Ivoire ;
- L'enregistrement des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire ;
- Les droits coutumiers, la participation limitée à la prise de décision et les facteurs de fragilité des droits fonciers ruraux des femmes ;
- Les conditions et l'autonomie financières des femmes et leurs droits fonciers ruraux,
- la propriété foncière rurale des femmes et les notions d'appartenance, d'identité économique, culturelle, sociale et religieuse ;
- les rapports de la femme au foncier rural en Côte d'Ivoire et leur importance de la production agricole et le développement économique de la Côte d'Ivoire ;
- le contenu des faisceaux de droits fonciers ruraux des femmes et les mécanismes d'accès, de contrôle, de gestion et de transfert ;
- les mécanismes de garantie, de prise en compte, de sécurisation des droits fonciers ruraux des femmes ;

- les mécanismes de réduction des inégalités liées à l'accès à la terre ;
- Articulation droits locaux et législations foncières pour une gestion durable et équitable des terres et des ressources par tous les acteurs en général et les femmes en particulier ;
- Rapports entre les deux ordres juridiques différents, le droit coutumier et le droit moderne ou étatique et leurs implications sur des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire ;
- Articulation entre disparités d'instruction du genre (filles et les garçons) et les droits fonciers des femmes ;
- Les conditions financières des femmes et leurs droits fonciers ruraux ;
- La domestication des normes internationales par l'Etat ivoirien et les droits fonciers ruraux des femmes ;
- Articulation changements climatiques et les droits fonciers ruraux des femmes ;
- les enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux des droits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire ;
- les mécanismes de résilience communautaire et de protection des femmes contre face aux inégalités dans la jouissance des droits fonciers ruraux ;
- Et tout autre sous thème en lien avec l'esprit ou l'orientation de l'assise.

L'analyse profonde de ce vaste champ servira de terreau fécond pour faire émerger des propositions, de mécanismes de gestion, afin de trouver des solutions résilientes face au déni et obstacles des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire.

5. Les participants

Partenaires internationaux

- PNUD Côte d'Ivoire,
- ONU Femme
- FIDA bureau régional et CI
- l'AFD,
- la Banque Mondiale,
- l'UE,
- FAO,
- GIZ,
- USAID, etc.,
- Les ambassades accréditées,

Partenaires et acteurs nationaux

- la primature,
- le Senat,
- L'Assemblée Nationale,
- les ministères concernés (la femme ; l'intérieur, l'Agriculture, l'environnement, la justice, l'intérieur, environnement etc),
- les services techniques de l'État en charge des questions foncières (DFR, l'AFOR), services techniques en charge de la construction et de l'urbanisation,
- les services techniques en charge des questions de la femme (ONEG, Comité National de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes et aux Enfants, Conseil National de la Femme,
- Conseil National des Droits de l'Homme,
- les membres d'ALERTE-Foncier,
- les personnes victimes des inégalités de genre en matière foncière,
- les organisations membres de la société civile
- les Universités et grandes écoles,
- les chercheurs,
- la presse,
- les autres acteurs de la chaine foncière,
- Chambre des Rois et Chefs traditionnels de Côte d'Ivoire,
- Leaders religieux,
- Certains chefs coutumiers, leaders locaux.

Total de 150 personnes ciblées

Lieu

- Abidjan : Espace Latrille Event sis à Cocody non loin du carrefour Duncan

Date

- Evènement réalisé sur deux (2) jours, du 19 au 20 novembre 2024 à l'espace Latrille Event

PROGRAMME
ASSISES NATIONALES SUR LE FONCIER RURAL 2024
Thème : ***Le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : Quels enjeux et perspectives pour une gouvernance inclusive et une paix durable ?***
ESPACE LATRILLE EVENT (Deux-plateaux carrefour Duncan)
19 au 20 Novembre 2024

Mardi 19 novembre 2024

7h30 - 8h30 : Accueil - installation des participants

8h30 – 09h30 :
Allocutions d'ouvertures :

- Mot de bienvenue de la Commune de Cocody ou son représentant ;
- Allocution de circonstance du Secrétaire Général de Inades-Formation, Président d'ALERTE-Foncier ;
- Allocution d'ouverture

09h30 – 10h30 :

- **PRÉSENTATION INAUGURALE :** Le genre et le foncier en Côte d'Ivoire : Quels enjeux, défis et opportunité dans la prise en compte du genre dans le foncier ? (par la **Professeure LAMARCHE Aline AKA, agrégée de droit, Titulaire de Chaire** Enseignant-Chercheur, Université Alassane **Ouattara** de Bouaké, Directrice du LAJFO**)**
- **Projection d'une vidéo éducative (capsule vidéo réalisée par Audace Institut)**
  Modération : Maitre de cérémonie

---

10 h 30 – 10 h 45 : PAUSE CAFÉ CACAO

10h45 – 13h20 :
PANEL 1 : CADRE JURIDIQUE DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE ET GENRE EN CÔTE D'IVOIRE

- Le contenu des faisceaux de droits fonciers ruraux des femmes et les mécanismes d'accès, de contrôle, de gestion et de transfert,
- Articulation droits locaux et législations foncières pour une gestion durable et équitable des terres et des ressources par tous les acteurs en général et les femmes en particulier
- Rapports entre les deux ordres juridiques différents, le droit coutumier et le droit moderne ou étatique et leurs implications sur des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire ?
- Les mécanismes de garantie, de prise en compte, de sécurisation des droits fonciers ruraux des femmes
- Témoignage de la société civile

Panelistes :

- **Dr GUEI A. Leaticia épse GNAKRY,** enseignant-chercheur, Université Alassane Ouattara Bouaké ;
- **Mme TOUALY ANDOSINE, Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI),**
- **NANAKAN OUATTARA, Directeur du Foncier Rural (DFR) du MEMINADER-PV DFR**,
- **Mme GBEUSSI épouse Kouadio Jocelyne Conseil National des Droits de l'Homme en Côte d'ivoire**,
- **YOUAN Bi Désiré,** Responsable Sous Bureau de Guiglo, Association de Soutien à l'Auto Promotion Sanitaire Urbaine (ASAPSU)

Modération : **Pr KOSSONOU**, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké,

---

13 h 20 – 14 h 20 : PAUSE DÉJEUNER

14h20 – 17h00 :

PANEL 2 : APPROCHE SOCIO-CULTURELLE DES DROITS FONCIERS ET PRISE EN COMPTE DU GENRE EN CÔTE D'IVOIRE

- Droit d'héritage, droit coutumier : un frein à l'émancipation des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire.
- Les mécanismes de reproduction des inégalités socio-culturelle et les droits fonciers ruraux des femmes.
- Les droits coutumiers, la participation limitée à la prise de décision et les facteurs de fragilité des droits fonciers ruraux des femmes.
- La propriété foncière rurale des femmes et les notions d'appartenance, d'identité économique, culturelle, sociale et religieuse : quelques approches d'ordre méthodologique pour la bonne intégration des dimensions genre dans les études.

Panelistes :

- **BEDA Hervé, Responsable genre à Agence Foncière Rurale (AFOR)**
- **Anne-Nadège ASSAHON**, spécialiste genre et présidente du Centre AHOU,
- **Hadrien Di Roberto**, Chercheur du Cirad et membre du CTFD
- **Marie-France BANGA, Docteure en sociologie - Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody**

Modération : **ADESSOU Kwaku Sena**, Secrétaire Général de Inades-Formation, Président du Groupe de Coordination Stratégique ALERTE-Foncier

Mercredi 20 novembre 2024

08h30 – 10h30 :

PANEL 3 : IMPACTS DES CHANGEMENTS SOCIO-POLITIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX SUR LA QUESTION DU GENRE DANS L'ACCÈS AU FONCIER

- Les droits fonciers ruraux des femmes au cœur des crise militaro-socio-politique en Côte d'Ivoire.
- Articulation changements climatiques et les droits fonciers ruraux des femmes.
- Les enjeux économiques, politiques, sociaux et environnementaux des droits fonciers ruraux en Côte d'Ivoire.

Panelistes :

- **Prof KOFFI-DIDIA, Adjoba Marthe**, Géographe, Enseignant-Chercheur, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody,
- **Dr Francis KOUAMÉ**, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Membre du LAJFO
- **N'GUESSAN Akissi Annick**, présidente de l'ONG Renaissance TERRE,
- **Prof SORO** Marceline, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké
- **KOUAME KOUADIO ISSOUFOU,** Directeur, Direction de l'équité et du genre (ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant,

Modération : Prof ZOUNGRANA Placide, agro économiste ruraliste, Enseignant-Chercheur, CIRES, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan,

---

10 h 30 – 11 h 00 : PAUSE CAFÉ CACAO

11h00 – 13h00 :

PANEL 4 : ÉCONOMIE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE FONCIER RURAL

- Les conditions et l'autonomie financières des femmes et leurs droits fonciers ruraux.
- Les conditions financières des femmes et leurs droits fonciers ruraux.
- Les rapports de la femme au foncier rural en Côte d'Ivoire et leur importance de la production agricole et le développement économique de la Côte d'Ivoire.

Panelistes :

- **DROH Constantin, Assistant Programme,** Observatoire National de l'Equité et du Genre en Côte d'Ivoire (**ONEG**),
- **Prof ZOUNGRANA Placide**, agro économiste ruraliste, Enseignant-Chercheur, CIRES, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan,
- **TERAH DEJONG,** Directeur pays, TETRA TECH
- **ONU-femme**
- **Mme KOUTOUAN,** directrice de la coordination des établissement et service de protection de la petite enfance (DECSPPE-CSE)
- **NOUFE SANSAN,** Directeur ONG Action pour la protection sociale en Afrique (APSA)

Modération : Docteur YEO DOME Francis, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké

---

13 h 00 – 14 h 30 : PAUSE DÉJEUNER

14h30 – 16h00 :

PANEL 5 : DÉFIS DE LA POLITIQUE FONCIÈRE RURALE ET LES MÉCANISMES DE RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE DANS LA PRISE EN COMPTE DU GENRE

- L'enregistrement des droits fonciers ruraux des femmes en Côte d'Ivoire.
- Articulation entre disparités d'instruction du genre (filles et les garçons) et les droits fonciers des femmes.

- La domestication des normes internationales par l'État ivoirien et les droits fonciers ruraux des femmes.
- L'impact genré des droits fonciers sur les femmes dans un contexte de changement global,
- Les mécanismes de résilience communautaire et de protection des femmes face aux inégalités dans la jouissance des droits fonciers ruraux.

Panelistes :

- **Dr Arsène NENE BI,** Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké,
- **Dr Louis KOUADIO**, Enseignant-Chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Membre du LAJFO
- **Pr BONI Sosthène**, Enseignant-chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Directeur Adjoint du LAJFO
- **Carelle Laeticia GOLI, Experte féministe - Président de l'ORAF (Organisation pour la Réflexion et l'Action Féministe**

Modération : Dr Arthur BANGA

16 h 30 : CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES ASSISES

- Synthèse des travaux par le porte-parole du Comité de rédaction des actes : Que retenir des assises ?
  - **Dr DOME. Francis Yéo**, Enseignant-chercheur, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Membre du LAJFO
- Mot de remerciement de **M. Sena Kwaku ADESSOU**, Secrétaire Général d'Inades-Formation et Président du Groupe de Coordination
- Mot de clôture du Représentant du ministre de la Femme.